

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Nous soussignés **TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED** (succursale en France), Entreprise régie par le code des assurances, au capital de **35.000.000 £**, certifions que l'assuré désigné ci-dessous :

**OMR INFOGERANCE  
Rue Jules Verne  
44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE**

est titulaire auprès de notre compagnie d'une police n°**FR006457LN** garantissant, à ses propres clauses et conditions, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir au cours ou à l'occasion de ses activités désignées ci-après :

**Vente de matériels informatiques et logiciels. Architecture réseaux et paramétrages. Audit, conseil, conception, intégration, et mise en œuvre d'installations informatiques. Maintenance et réparations. Téléphonie voix et IP. Opérateur en téléphonie et fournisseur d'accès internet. Infogérance et hébergement de données. •Datacenter. Tierce maintenance. Formation et développement spécifiques associés.**

Il est convenu que la garantie s'exerce à concurrence des limites suivantes :

<b>RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION</b>	<b>MONTANT DES GARANTIES EN EUROS</b>
<b>Dommages corporels (y compris intoxications alimentaires), matériels et immatériels confondus</b> , par sinistre	7.500.000
<b><u>DONT :</u></b>	
• <b>Faute inexcusable de l'employeur</b> , par année d'assurance	1.000.000
• <b>Atteinte accidentelle à l'environnement : tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus</b> par année d'assurance (y compris site ICPE)	500.000
• <b>Dommages Matériels et immatériels consécutifs confondus (y compris RC du commettant du fait des vols par préposés)</b> , par sinistre	2.000.000
• <b>Dommages immatériels non consécutifs</b> , par sinistre	300.000
<b>RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE / RC APRES LIVRAISON</b>	<b>MONTANT DES GARANTIES EN EUROS</b>
<b>Dommages Corporels, Matériels et Immatériels confondus</b> , par année d'assurance	2.000.000
<b><u>DONT :</u></b>	
• <b>Dommages immatériels non consécutifs</b> , par année d'assurance	500.000
• <b>Dommages aux objets confiés</b> , par année	150.000

La présente attestation, valable **du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 inclus**, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des termes de la police à laquelle elle se réfère.

**Etabli le 11 janvier 2017**

**TOKIO MARINE KILN INSURANCE LTD**  
Délégation Régionale Grand Ouest  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Capital social £ 35 000 000  
Pavillon Nord - Paris Louis Armand  
CS21912 33087 Bordeaux Cedex  
RCS 382 096 071